

AFFAIRE N° 18 - Adduction d'eau de St-François/Montgaillard - Avenant au marché initial approuvé le 24 Avril 1963.

M. REYDELLET donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre N°1038/1083-P.C. du 5 Mai 1964, M.l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées m'a fait savoir que la première tranche des travaux d'adduction d'eau de Saint-François/Montgaillard qui a été adjugée à la SOCIETE EAU ET ASSAINISSEMENT, va bientôt se terminer.

Cette tranche concerne les travaux de Montgaillard et de la partie haute et centrale de Saint-François. La partie basse où sont actuellement en construction le centre de formation professionnelle pour adultes et le lotissement de "La Chaumière", n'a pu, faute de crédits, être incluse dans les travaux.

Aussi la Commune a-t-elle sollicité et obtenu sur la tranche FIDOM 1964 une autorisation de programme de 15 Millions qui doit lui permettre d'achever le réseau de Saint-François/Montgaillard, à l'exception de la station de traitement.

Le Centre de Formation et une première tranche du Lotissement doivent être terminés dans le courant du dernier trimestre 1964. Il serait donc souhaitable que les travaux de distribution d'eau puissent l'être dans le même temps, pour ne pas perturber le fonctionnement de ces deux ensembles.

Le Service des Ponts et Chaussées a demandé à la Société Eau et Assainissement si elle pouvait, aux conditions du marché qu'elle exécute, achever le réseau de distribution avant la fin de l'année, compte tenu de ce qu'un rabais de 22% avait été consenti sur les prix proposés lors de la passation du marché initial.

Cette Entreprise a aussitôt pris option pour la fourniture des conduites nécessaires, de sorte qu'elle peut s'engager, si confirmation lui en est donnée rapidement, à terminer les travaux au plus tard le premier Décembre.

Le Service des Ponts et Chaussées m'a adressé un projet d'avenant au marché initial approuvé le 24 Avril 1963, portant le montant des travaux de 37.041.665. Fr CFA. à 53.517.873. Fr CFA., par adjonction des postes suivants :

- Antenne de distribution.....	3.520.960. Fr CFA.
- réservoir R2 de 300 m3.....	3.142.288. "
- adduction d'eau "Havine la Verdure".....	2.027.435. "
- adduction distribution St-François.....	5.298.700. "
- distribution à partir du réservoir R1.....	3.486.795. "

16.476.178. Fr CFA.

De ce fait, le devis général, compte tenu des dépenses annexes (acquisitions des terrains, de compteurs, réfection des chaussées) s'élève à 67 Millions de francs, et laisse ainsi un disponible de 7 Millions sur le crédit ouvert (74 millions de francs CFA). Cette somme est insuffisante pour permettre l'exécution des travaux de construction de la station de traitement dont le coût total s'élève à 25.000.000. de francs CFA. environ. Il faudrait pour cela que la Commune puisse obtenir un crédit supplémentaire de l'ordre de 20.000.000. de francs.

En attendant, je vous demande, Messieurs, d'approuver le projet d'avenant d'un montant de 16.476.178. Fr CFA. au marché initial passé avec la SOCIETE EAU & ASSAINISSEMENT.

Le montant des travaux d'adduction d'eau de Saint-François/Montgaillard (marché initial + avenant) s'élève au total à 53.517.873. Fr CFA.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

M. PARIS : je voterai l'acceptation de cet avenant parce que j'estime que les habitants de Saint-François et de Montgaillard ont droit à de l'eau... Cependant, je ne permets de relever que lorsque des marchés sont passés il ne devrait pas exister par la suite d'avenants, car ceux-ci sont presque toujours traités à des prix élevés, alors qu'il y a de petites entreprises qui pratiquent des prix très bas. Je suis contre ce procédé qui consiste à passer continuellement des avenants...

M. GALLARD : Je pense que notre Collègue PARIS est dans l'erreur car il s'agit là de travaux dont les prix sont fixés d'après des tarifs établis par le Service des Ponts et Chaussées. Pour l'établissement de l'avenant dont il est question aujourd'hui, les Ponts et Chaussées ont tenu compte des prix de l'Entreprise reconnue adjudicataire, moins le rabais de 22% qui nous avait été consenti.

M. PARIS : s'est simple de faire une adjudication à bas prix, et de la compléter ensuite par des avenants...

LE MAIRE : Non, il s'agit de travaux "supplémentaires" uniquement, dont la mise en devis a été rendue possible par l'octroi d'une subvention. La convention proposée a bénéficié, heureusement pour nous, de la même réduction de 22 %.

M. PARIS : si je pose la question, Monsieur le Maire, c'est que ce cas se présente très souvent... Lorsqu'il s'agit d'adjudications il y a des Entreprises qui font toujours des rabais au départ. Pour l'Ecole Centrale par exemple, nous avons obtenu des rabais importants, mais actuellement nous faisons des avenants...

LE MAIRE : en ce qui concerne l'Ecole Centrale la première soumission retenue a été mal calculée et le soumissionnaire s'est retiré. Ce n'est pas la même chose.

M. REYDELLET : en ce qui concerne l'adduction d'eau de Saint-François, lorsque nous avons lancé l'adjudication nous n'avions à notre disposition qu'une somme de 50 Millions de francs. Nous avons obtenu un rabais de 22 % mais cela ne nous permettait tout de même pas d'achever toute la canalisation.

Nous avons donc demandé une subvention de 15 Millions au FIDOM et nous l'avons obtenue.

M. PARIS : je ne discute pas des avenants qui sont établis aujourd'hui. C'est le principe lui-même que je mets en cause.

M. REYDELLET : dans ce cas particulier, il y a eu des travaux "supplémentaires".

M. AUBER : dans les marchés passés par la Commune, il y a toujours d'ailleurs une réserve concernant les révisions de prix.

LE MAIRE : ce n'est pas le cas. Il s'agit réellement, je viens de le dire, de "travaux supplémentaires".

Je rappelle une phrase du rapport dont il vient de vous être donné lecture :

" Aussi la Commune a-t-elle sollicité et obtenu sur la tranche FIDOM " 1964 une autorisation de programme de 15 Millions qui doit lui permettre d'achever le réseau de Saint-François/Montgaillard à l'exception de la station de "traitement".

" Le Service des Ponts et Chaussées a demandé à la SOCIÉTÉ EAU ET ASSAINISSEMENT si elle pouvait, aux conditions du marché qu'elle exécute, achever le réseau de distribution avant la fin de l'année, compte tenu de ce qu'un rabais de 22 % avait été consenti sur les prix proposés lors de la passation du marché initial. "

Nous avons obtenu des fonds sur lesquels nous ne comptons pas. Nous pouvons donc faire exécuter des travaux supplémentaires qui bénéficient de la même diminution de 22 %.

M. GIGANT : je suis d'accord pour l'avenant concernant les travaux de Saint-François, mais ces travaux ont été prévus, je crois, en trois tranches et la première est à peine terminée...

M. REYDELLET : le délai prévu pour l'exécution de ces travaux n'est pas expiré.

Le Maire : en effet, sur les conseils de notre Ingénieur, un délai très long a été prévu dans les marchés.

M. REYDELLET : Ils vont pouvoir maintenant commander les tuyaux pour achever la canalisation.

Le Maire : tout cela constituera maintenant un "ensemble" et j'ai constaté avec plaisir que la deuxième tranche des travaux est déjà commencée.

Le Maire : Messieurs, vous avez entendu la lecture du rapport, les demandes d'explications de vos collègues et les réponses faites. Je mets donc aux voix l'adoption du rapport.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenue volontairement.

X

X X

M. AUBER profite de cette occasion pour revenir sur la question d'adduction d'eau de la région de MOUFIA dont on avait promis de s'occuper depuis plusieurs années déjà.

LE MAIRE répond que l'on s'occupe en effet de MOUFIA mais qu'en raison de l'importance des travaux à exécuter ils ne pourront être réalisés qu'après les travaux de Saint-François/Montgaillard, etc...

D'ailleurs la Municipalité a déjà beaucoup fait pour MOUFIA qui avant 1959, n'avait ni école ni routes...

M. REYDELLET : pour répondre à M. AUBER je dois dire que les plans et devis concernant les canalisations du Bois de Néfles et de Moufia ont déjà été établis. Mais il nous faut trouver 75 millions au moins. Pour permettre d'achever la canalisation de la Bretagne, il faut encore une trentaine de millions, d'où une dépense totale à prévoir de 105 à 110 millions pour mener à bien tous ces travaux qui sont liés entre eux.

X